Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_17-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_2_17

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Objet : Restauration du panneau publicitaire en céramique _ Convention de financement

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Février 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur LE ROY Yann, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur THUARD Jean-Charles
Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Madame MORIN Sonia, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Charles THUARD

Finances / Mme Agnès BOCHET, adjointe aux espaces bâtis et paysagers

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis des commissions communales « Mobilités, proximités » et « Vie associative » en date du 09 février 2026 ;

Au titre de la démarche de restauration de l'ancien panneau publicitaire en céramique et suite à l'étude du dossier déposé par la commune, Mme Agnès BOCHET, adjointe aux espaces bâtis et paysagers, indique que la Fondation du patrimoine et le Club des Mécènes du patrimoine de Bretagne ont retenu ce projet de sauvegarde patrimonial et proposent d'apporter un soutien financier à hauteur de 3 000,00 € pour la bonne réalisation de cette opération de rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve la convention de financement pour la restauration du panneau publicitaire en céramique auprès Fondation du Patrimoine et du Club des Mécènes du patrimoine de Bretagne et s'engage à la bonne réalisation de cette opération,

-Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toute pièce en application de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 02/03/2026

MAIRIE DE PONTRIEN FINISTÈRE